Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet

Dimensionnement de disques de rupture et de soupapes - Rejets monophasiques

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Référence

DPS-ADRCHL10

Pré Requis

Aucun

Public Concerné

- Fonctions HSE - Ingénieur Procédés - Maintenance / Instrumentation / Electricité - Administration – DREAL - Assurance

Objectifs :

• Identifier et décrire les scénarios de surpression dans les enceintes et les canalisations
• Identifier la nature monophasique et diphasique du rejet
• Disposer de règles de bonnes pratiques de dimensionnement d'organes de surpression (soupapes, disques de rupture) pour la protection des tuyauteries, des réservoirs sous pression et des bacs atmosphériques
• Etablir un cahier des charges pour les soupapes et disques de rupture, et porter un avis critique sur des notes de dimensionnement existantes

Contenu

Introduction, terminologie, aspects réglementaires

Technologie, installation et entretien des organes de protection
• Les soupapes
• Les disques de rupture

Sélection des scénarios majorant plausibles
• Causes possibles de surpression (exercices)
• Sélection du cas majorant (exercice)

Procédures de dimensionnement des soupapes et disques de rupture
• Pour rejets monophasiques (exercices)
• Cas feu sur cuves haute et basse pressions, rupture d'un détendeur, sur-remplissage, expansion thermique, respiration d'un bac atmosphérique (exercices)

Qualification Intervenant (e)(s)

La formation " Dimensionnement de disques de rupture et de soupapes - Rejets monophasiques" est dispensée par un spécialiste réalisant des missions d'assistance et de conseil de DEKRA Process Safety, l'entité spécialisée en sécurité des procédés du groupe DEKRA.

Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet

Moyens pédagogiques

- Présentation didactique multimédi
- Exemples concrets de mise en application des principes

Modalités d'évaluation

Conditions : Evaluation à chaud des stagiaires concernant l'atteinte des objectifs
Document sanctionnant la réussite : Attestation de fin de formation (stagiaires) / Attestation de présence émargée.